

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025



République française
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2025/

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	47
Absents :	24	- dont POUR :	47
Absents AVEC pouvoir	16	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	8	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	M. DECHER Martine	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ARAGONES Claire	M. DERRIVE Eric	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme AUDIBERT Danielle	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme PONTET Annie
M. BATOUX Philippe	Mme GIRARD Nicole	M. RIVET Jean-Philippe
Mme BLANCHET Fabienne	Mme GREGOIRE Sylvie	M. ROUSSET André
M. BOREL Félix	M. JUSTINESY Gérard	M. SILVESTRE Claude
M. CARLIER Roland	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. COURTECUISSE Patrick	Mme NALLET Christine	
Mme CRESP Delphine	M. NOUVEAU Michel	
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme PALACIO Céline	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme ANGELETTI Frédérique	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-pierre
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. MASSIP Frédéric	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André

Absents excusés :

M. ATTARD Alain	
Mme FAURE Cécile	
Mme MACK Marie-Thérèse	
Mme MARIANI-RENOUX Séverine	
Mme MONFRIN Marie-Josée	
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	
M. VOURET Eric	

Absents non-excusés :

M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

N° 2025-215

EAU & ASSAINISSEMENT - Tarif des branchements eau potable & assainissement collectif de la commune de Vaugines

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil municipal de Vaugines n°41-2017 en date du 15 septembre 2017 relative aux tarifs de branchements eau et assainissement ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2024-197 en date du 11 décembre 2024 portant approbation de la convention de délégation de compétences eau potable et assainissement collectif ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 24 novembre 2025.*

La communauté d'agglomération exerce la compétence relative à l'eau et l'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020. Parmi les différents modes de gestion existants sur le territoire communautaire, la commune de Vaugines et l'Agglomération ont signé depuis le 1^{er} janvier 2025, une convention de délégation de compétence pour l'eau potable et l'assainissement collectif.

Dans le cadre de la délégation de compétence, LMV conserve la détermination des tarifs relatifs aux services.

Ainsi, les tarifs des branchements eau potable et assainissement n'ont pas évolué depuis le 1^{er} octobre 2017.

Il est donc proposé au conseil communautaire de valider les tarifs suivants :

- Branchements eau potable jusqu'à 5 mètres linéaires : 3 000 € TTC ;
- Mètre linéaire supplémentaire : 120 € TTC ;
- Branchements assainissement jusqu'à 3 mètres linéaires : 2 200 € TTC ;
- Mètre linéaire supplémentaire : 130 € TTC.

Le Conseil Communautaire,
Ouï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **VALIDE** les tarifs suivants :

- Branchements eau potable jusqu'à 5 mètres linéaires : 3 000 € TTC ;
- Mètre linéaire supplémentaire : 120 € TTC ;

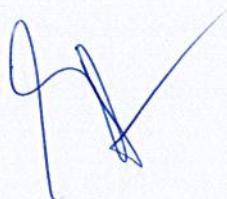
Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025

- Branchement assainissement jusqu'à 3 mètres linéaires : 2 200 € TTC ;
- Mètre linéaire supplémentaire : 130 € TTC.

Cavaillon, le 5 décembre 2025

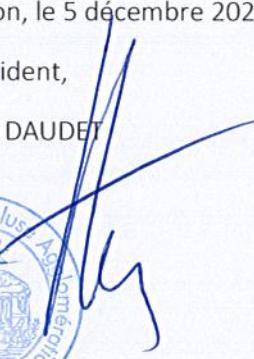
La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Le Président,

Gérard DAUDET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage. Elle peut également être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage ou de la date de la décision de rejet expresse ou implicite prise par l'administration sur le recours gracieux préalable.

